

**ORDONNANCE NUMÉRO**  
**OCA18-(C-4.1)-005**

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

---

A la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

Le retrait d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée aux personnes handicapées en tout temps, excepté pour la période interdite, sur la rue Notre-Dame, sur une distance de 14 mètres vers l'est, 78 mètres à l'est du boulevard Saint-Jean-Baptiste;

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

---

Charles-Hervé Aka  
Secrétaire d'arrondissement